

# Rôles et participation de la femme dans le processus de la sécurité et de la paix au Nord-Bwito, Sud-Lubero et Ikobo

CHIMERHE MUNGUAKONKWA Deogratias\*  
BALOLEBWAMI Jean-Claude\*\*

## Résumé

Cette étude s'est appesantie sur le rôle et la place de la femme de milieux ruraux, Nord-Bwito, Sud-Lubero et Ikobo en contexte de guerre. Elle insiste sur l'implication de la femme dans la résolution des conflits et la participation à des fora de négociation de paix et sécurité. Les questions de genre les plus abordées traitent du genre et participation à la prise de décision et femmes dans les institutions de la paix.

L'analyse de perception porte sur la promotion des droits humains, l'autonomisation de la femme, l'autorité maritale, la masculinité positive, les violences sexuelles et les violences domestiques.

*Mots clés : Femme, Genre, Conflit, Paix et Sécurité.*

## Abstract

This study focuses on the role and place of women in rural areas, North-Bwito, South-Lubero and Ikobo, in the context of war. It focuses on women's involvement in conflict resolution and participation in peace and security negotiation forums. The main gender issues addressed are gender and participation in decision-making and women in peace institutions.

Perception analysis focuses on the promotion of human rights, women's empowerment, marital authority, positive masculinity, sexual violence and domestic violence.

*Keywords: Women, Gender, Conflict, Peace and Security.*

---

\* *Professeur Associé à l'Université de Goma et Chercheur en matière de Réforme du Système de Sécurité (RSS) et Gouvernance sécuritaire. Enseignant des plusieurs matières à tonalité politique dans les universités de Goma et Bukavu en République Démocratique du Congo. E-mail : deochimerhe@gmail.com, Téléphone : +243 9 90 72 15 86.*

\*\* *Programme Muda wa amani, E-mail : balolech@yahoo.fr.*

## Introduction

La République Démocratique du Congo comme pays en conflit demeure très fragile au regard des menaces et risques du retour à la case de départ. Neuf ans après, les conflits armés viennent de resurgir. L'épicentre des guerres dans la région des grands-lacs est le Kivu et particulièrement le Nord-Kivu. Cinq guerres viennent de balayer l'espace Kivu en l'espace de 26 ans et ne semblent pas avoir dit leur dernier mot. Les guerres de l'AFDL (1996), suivi de celle du RCD (1998), ensuite du CNDP (2003), enfin du M23 dans ces deux phases (2013 et 2022) tirent leurs origines dans les accusations mutuelles de groupes et d'Etats avec un soubassement discriminatoire entre groupes ethniques.

Plusieurs programmes ont émaillé l'espace, programmes de négociation de paix et sécurité, programme de réforme du secteur de sécurité (RSS), programme de stabilisation, Starec, Stratégie internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS). L'essentiel de tous ces programmes visait la résolution si pas la réduction sensible des causes et dynamique des conflits à l'Est de la RDC. Les quatre causes et dynamiques du conflit tournent autour des *dilemmes de sécurité* (i) *mobilisation autour du territoire et de l'identité* (ii), *exploitation des ressources naturelles* (iii), et *dynamiques régionales* (iv).

Jacques Thibwabwa a analysé le champ politique congolais dans sa dimension sexuée.<sup>1</sup>

Pour les sociologies du genre de Marie Buscatto,<sup>3</sup> les différences sexuées sont construites et légitimées dans les sociétés. Les instances de socialisation productrices de différences sont les écoles, les pairs, les familles, les médias,...Les études sur les concepts<sup>4</sup> diffèrent de celles consacrées aux dynamiques de genre dans les sociétés actuelles. C'est dans la deuxième tendance que s'inscrit cette réflexion.

Ces dynamiques plongent dans le patrimonialisme, les identités fragmentées, le cadre de référence des gens, l'impunité et la circulation des armes légères. À cela s'ajoutent les problématiques de la pauvreté, des problématiques sociodémographiques, des conflits d'entrepreneurs, d'étendue des frontières et des disponibilités rapides/prix

---

<sup>1</sup> J.Tshibwabwa Kudisthini, « Genre, démocratie sexuée et citoyenneté asymétrique en RDC » dans ROLLINDE (Sous Dir.), *Genre et Changement social en Afrique*, Ed. AUF/Archives contemporaines, Paris, 2010. Pp.67-87.

<sup>3</sup> M. Buscatto, *Sociologie du genre*, Ed. Cursus Armand Colin, Paris, 2014.

<sup>4</sup> D. Roventa-Frumusani, *Concepts fondamentaux pour les études de genre*, Ed. AUF/Archives contemporaines, Paris, 2009. Les concepts abordés sont le corps, le discours, la division sexuelle du travail, l'égalité, le féminisme, la féminité, femmes et médias, genre, genre et communication verbale, genre et éducation, genre et mass média, identité, masculinité, méthodologie féministe, misogynie (mépris de la femme), le mythe de la beauté, le patriarcat, la pornographie, le pouvoir, la prostitution, la publicité, le rôle de genre, le sexisme, la sexualité, les stéréotypes de genre, le téléroman, le travail domestique, le travail et les femmes, le viol, la violence,...

élevé<sup>5</sup>. Pour Liam Mahonny avec Fieldview Solutions, quatre cercles vicieux sont opérationnels dans la contrée, le cercle vicieux tendant vers une intensification de la violence, celui tendant vers une intensification des animosités ethniques, celui tendant vers le contrôle violent et instable des territoires riches et celui tendant à freiner le changement politique véritable<sup>6</sup>. Comment situer et comprendre la place faible de la femme dans la prise de décision, la négociation de paix et la sécurité au Nord-Bwito, Sud-Lubero et Ikobo?

La place de la femme dans tous ces conflits semble centrale comme victime et marginalisée, mais aussi comme actrice, bien qu'à un degré moindre. Dans les processus de prise de décision et les engagements politiques, elle se situerait au bas de l'échelle et sa participation est très faible malgré tous les efforts de la communauté internationale pour renforcer l'implication de la femme dans la résolution des conflits, la sécurité et la paix.

L'étude va porter sur les rôles et les responsabilités actives et passives des femmes dans trois dimensions : la prise de décision, la négociation de paix et le rétablissement de la sécurité dans les trois zones prioritaires, Lubero sud, Nord-Bwito et Ikobo.<sup>7</sup>

L'objectif consiste à faciliter une participation effective des femmes aux tables de négociation de paix et sécurité. De manière plus spécifique, l'étude va évaluer la qualité de la participation ou non des femmes dans le processus de paix dans la zone étudiée.

Outre l'introduction et la conclusion, la présente étude s'articule sur deux axes : les aspects méthodologiques, la zone d'étude, les principales approches sollicitées et instruments de récolte des données (I) ; elle s'appesantit sur les résultats ; situation des conflits dans la zone et niveau d'implication de la femme dans la prise de décision, dans les négociations de paix et de sécurité (II).

## **I. Méthodologie de l'étude**

### **1.1. Zone d'étude**

L'étude concerne la zone prioritaire de stabilisation au Nord-Kivu (Nord-Bwito, Sud-Lubero, et Ikobo). Les chefferies et groupements directement visés comprennent les groupements et localités ci-après présentés dans le tableau 1 :

---

<sup>5</sup> ISSSS, RDC, secrétariat technique, Stratégie internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS), *Rapport annuel 2017*, Juillet 2018.p. 6.

<sup>6</sup> L. Mahonny, « Des stratégies non militaires pour la protection des civils en RDC », *Fieldview Solutions, advancing field protection and human rights*, mars 2013, p. 11-12.

<sup>7</sup> Couvert par le projet Muda wa Amani / Le temps pour la paix

**Tableau 1. Territoires et localités concernés par l'étude**

N°	TERRITOIRE	CHEFFERIE / SECTEUR	GROUPEMENTS	LOCALITES
1	Lubero	Batangi	Itala	Miriki
			Musindi	Kaseghe
		Bamate	Tama	Luofu
			Utwe	Alimbongo et Utwe
2	Rutshuru	Bwito	Luenge	Mihira
			Mutanda	Kikuku, Nyanzale et Katwe
3	Walikale	Wanyanga	Kanyabayonga	Kanyabayonga-Bwito
			Ikobo	Buleusa
4	3	4	8	12

Trois territoires sont concernés, Lubero, Rutshuru et Walikale. Quatre chefferies dont deux à Lubero, Batangi et Bamate, un à Rutshuru, la chefferie de Bwito, et enfin le secteur de Wanyanga dans le territoire de Walikale. L'étude couvre 12 localités et 8 groupements. Ceci va nous conduire à un échantillonnage stratifié et aréolaire suivant le critère d'accès en matière de sécurité et accessibilité géographique. L'inaccessibilité géographique n'a pas permis de récolter les données dans toutes les localités (accessibilité par route difficile).

## 1.2. Principales approches et instruments de récolte des données

L'étude a combiné les méthodes qualitatives et quantitatives dans une analyse systémique et dynamiste, dans une approche holistique et intégrée. Pour rassembler les données, une combinaison de trois techniques est mise sur pied, une analyse documentaire, observation de terrain, un guide d'entretien et une organisation des focus groups de 4 personnes minimum à 12 personnes (50% des femmes si possible) dans les 13 localités de la Zone.

Compte tenu des plusieurs aspects et caractéristiques de la population concernée par l'étude, l'échantillonnage est non probabiliste, stratifié et aréolaire. De 8 localités prévues au point de départ, l'étude a couvert sept et atteint 177 personnes pour le focus groups dont 85 femmes soit 48,02%. Trois focus groups réunissaient, dans la mesure du possible, les hommes et les jeunes garçons, les femmes et les filles et un dernier était mixte.

**Tableau 1. Répartition par sexe des participants au focus groups**

Localités	Femmes		Hommes		Total	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence.	%
Luofu	16	9,04	14	7,91	30	16,95
Miriki	13	7,35	5	2,83	15	10,17
Buleusa	11	6,22	15	8,48	26	14,69
Alimbongo	20	11,30	26	14,69	46	25,99
Kaseghe	7	3,96	8	4,52	15	8,48
Kanyabayonga	11	6,22	14	7,91	25	14,12
Kikuku	7	3,96	10	5,65	17	9,61
Total	85	48,02	92	51,98	177	100

Un questionnaire concernant les perceptions permet de mesurer sur des échelles le niveau d'intégration de thématiques centrales concernant les points susvisés. Quarante-vingt-dix enquêtés étaient concernés.

L'analyse de contenu sera privilégiée pour la partie qualitative et l'analyse statistique par SPSS 25.0 pour les données quantitatives.

## II. Résultats de l'étude

Les résultats présentés dans ce point fournissent un condensé des rôles et participation des femmes dans la situation des conflits, dans la prise de décision, dans les négociations de paix et de sécurité.

### 2.1. Situation des conflits dans la zone et niveau d'implication de la femme

#### 2.1.1. Situation des conflits

L'étude des principaux conflits qui secouent cette zone note une triple dimension où sont combinés les conflits fonciers, les conflits de pouvoirs, les conflits armés. La terre dans cette région fait l'objet d'une forte compétition entre les propriétaires terriens, les chefs traditionnels et les populations. Elle oppose aussi les familles dans des conflits d'héritage, des limites et des intérêts de plusieurs ordres. Dans ces conflits fonciers, les vassaux<sup>8</sup> s'opposent aux propriétaires terriens (appelés Bakama) et cherchent à prendre la place de ces derniers. A Luofu, la famille Ndimu s'oppose à celle de Muharabu et celle de Bunyakahisinga à celle de Busongo.

Dans la chefferie de Bwito, les anciennes plantations soulèvent encore des problèmes. Le cas de la plantation d'Ikale où les voisins de la plantation cherchent à

<sup>8</sup> Il s'agit des locataires des terres, les quémandeurs des terres, le groupe de ceux qui sollicitent les terres auprès des propriétaires terriens ou les détenteurs des terres coutumières.

déranger le domaine de celle-ci. Les Blocs Sengi, anciennes terres domaniales, avec des champs des habitants, se sont transformées en plantations à partir de décisions venues de Kinshasa, avec des conséquences de vente ou des paiements des tributs et redevances supplémentaires pour les cultivateurs.

Les conflits coutumiers bousculent aussi la tradition et au sein d'une famille royale les oppositions s'observent entre les enfants de la même famille pour la gestion du système traditionnel d'accès au pouvoir. À Miriki, groupement Itala, chefferie de Batangi, territoire de Lubero, deux familles s'affrontent pour cause de succession : Karuvanti Kamate Munde *Bisika* et Paluku *Bisika* Simor. Les deux sont du même père. L'un des enfants est de la première épouse du Roi mais plus petit, l'autre est de la deuxième femme, plus grand mais selon la coutume ne devrait pas régner, car issu de la deuxième femme<sup>9</sup>.

Le combat entre les Bakama, représentants et notables des chefs coutumiers, amènent les populations entre deux feux et une double redevabilité paralysante. Les cultivateurs sont parfois contraints de payer deux fois à deux propriétaires différents selon que le gagnant est d'un camp ou de l'autre. Les différentes cotisations exigées<sup>10</sup> pour la justice par les protagonistes font que les paysans sortent perdant dans ces luttes. Ces conflits couvrent une autre dimension entre la modernité et la tradition. Il arrive que les cultivateurs soient entre deux choix les tribunaux judiciaires ont tendance à prendre des jugements sur les conflits des terres au détriment des tribunaux coutumiers. Dans ce cas, il s'observe aussi des situations où la coutume s'est prononcée, la justice (arrêté provincial ou national) vient casser et ensuite renvoie le dossier à la base auprès des mécanismes coutumiers<sup>11</sup> de résolution de ces genres des conflits. Le rôle des Commissions Consultatives des Règlements des Conflits Coutumiers «CCRCC» est très évident mais le travail de celles-ci reste encore colossal et à aménager.

L'autre facette des conflits fonciers dans cette zone est celle de la vente des terres familiales par des personnes non habilitées et/ou sans consentements des autres membres de la famille.

Les conflits des pouvoirs se posent beaucoup plus en termes de succession et des limites de groupement ou des chefferies. Cette situation s'observe entre la chefferie de Bwito et celle de Bwisha. Les membres de la chefferie de Bwito estiment que les avantages sont souvent attribués au territoire de Bwisha en termes d'aides, d'écoles, et

---

<sup>9</sup> Le phénomène est présent à Alimbongo et oppose Kinaba I et Kinaba III. Kinaba I chercherait à revenir au pouvoir alors que c'est le règne de Kianba III ; A Miriki, les familles Kabukulu s'affrontent avec les familles Murundya

<sup>10</sup> La cotisation est de 10 dollars américains et obligatoire pour aider le propriétaire en pleine procédure judiciaire. Il arrive que celui perde et le nouvel acquéreur exigent un autre paiement ou vent le terrain avec les plantes des paysans sans indemnités. D'autres estiment que pendant ces périodes de combats les champs seraient maudits et improductifs. Cela serait dû à des perturbations pendant la période culturale.

<sup>11</sup> Les chefs de groupement, les chefs de villages et les conseils des sages ou les Batambo : notables siégeant auprès des chefs coutumiers.

des hôpitaux<sup>12</sup>. L'autre facette du conflit de pouvoir prend en compte les divergences des limites administratives entre Rursthuru et Lubero<sup>13</sup>.

Le contexte actuel de la zone est secoué encore des conflits armés en termes de présence des groupes armés actifs, dont les principaux sont : le FPP/AP de Kabido, la NDC/R et le CMC Nyatura, Mazembe, Maï Maï Kargayi, groupe armé Komando, groupe armé Mutundula et le FDLR dans les alentours peu éloignés et enfin le M23.

Aujourd'hui les affrontements entre groupes armés ne sont plus acerbés sauf dans la zone entre Buleusa (Walikale et Miriki) passage entre la FPP / AP et le Maï maï de NDC<sup>14</sup>. Cependant, des sérieuses tracasseries pèsent sur les populations de ces contrées quand il faut se rendre aux champs. Les groupes armés contrôlant ces zones imposent des taxes pour y accéder. Le prix du jeton est de 1000 fc par personne. Les travaux champêtres souffrent ainsi de ces limitations ou exigences.

Un autre type de conflit moins cité, mais présent, car relevé à deux endroits sur les sept localités concernées, est la lutte entre autochtone et allochtones autour des intérêts et des avantages qui seraient accordés aux uns et aux autres. La question du paiement de la redevance et la tendance à s'approprier des terres par l'allochtone après un laps de temps, au détriment de la coutume a été relevé. Il intègre aussi le conflit ethnique ? mais une forme de discrimination entre les groupes, surtout dans le territoire de Rutshuru vers Kikuku.

La majeure partie de tous ces conflits proviennent des facteurs endogènes. Les intérêts qui se bousculent opposent les acteurs internes et les familles autour de la terre et des richesses. Les carrières minières ont été citées seulement vers Miriki à côté de Walikale. Trois dans le Lubero (Carrières de Musiya, Pitakongo, et Bunyatenge) et un dans le walikale (carrière proche de la zone Karombori). L'exogénéité transparait quelque peu dans les guerres à l'Est.

### ***2.1.2. Niveau d'implication des femmes dans les conflits au sein des localités***

Dans les trois territoires de l'étude et suivant la perception des membres des communautés, 82% d'eux disent que le niveau d'implication des femmes dans les conflits au sein des localités reste faible et 18% l'estiment moyen.

---

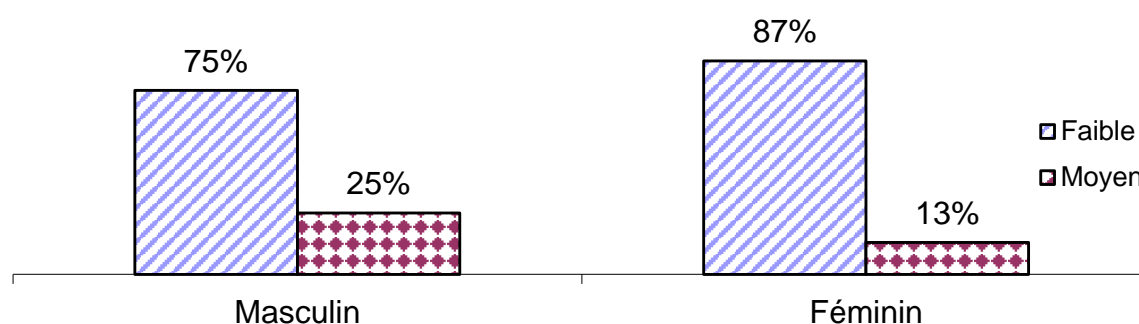
<sup>12</sup> Pendant cette période de l'enquête sur le terrain, il y avait un problème autour d'un projet de construction d'un hôpital. La population a refusé que le bâtiment soit érigé dans la concession de l'église car jugée à tendance discriminatoire sur base de la religion (à Kikuku).

<sup>13</sup> Le problème se pose lors de l'extension de la cité de Kanyabayonga sur l'espace rural du groupement et oppose le Bourgmestre et le chef de groupement sur le contrôle de la population et des infrastructures. Les intérêts dans la distribution des lopins de terre et les taxes sont au centre des divergences.

<sup>14</sup> Juillet-Aout un incident très malheureux a conduit à un égorgement des femmes et des filles, pour des conflits d'intérêts autour de la vente des haricots entre Buleusa et Miriki

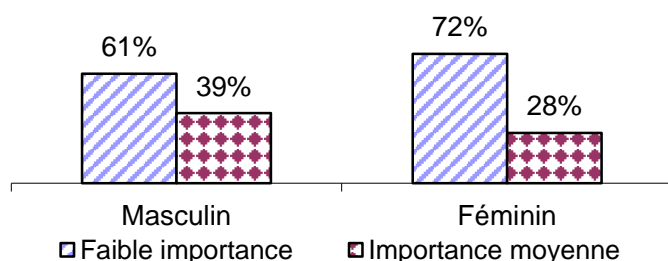
**Tableau 2. Niveau d'implication des femmes dans les conflits dans le milieu**

Niveau d'implication des femmes dans les conflits dans le milieu	Fréquence	Pourcentage
Faible	74	82,2
Moyen	16	17,8
Total	90	100,0

**Figure 1. Degré de perception au sein des localités suivant le sexe**

Le niveau d'implication de la femme dans le conflit est faible 82,2%. Réparti suivant le sexe, le degré de perception, la situation se présente avec 75% de faiblesse chez l'homme et 87% chez la femme. La différence de réponse entre les deux sexes n'est pas grande. La perception traditionnelle de la répartition du travail avec les hommes dans le travail de production et les femmes dans celui de la répartition reste dominante<sup>15</sup>.

La figure 2 présente le degré de perception selon l'importance repartie par sexe.

**Figure 2. Degré de perception des rôles des femmes suivant le sexe**

<sup>15</sup> PNUD RDC, *Promotion de l'égalité de genre en RDC*, PNUD RDC, 2008. p. 5.



## 2.2. Femmes dans la prise de décision

La situation de la femme dans les instances de prise de décision reste très faible à tous les niveaux : national, provincial et local. Au niveau local, instance des territoires (Pendant l'état de siège, tous les Administrateurs sont militaires, les ATA Policiers sont tous des hommes). Au niveau des groupements de zones sous étude, la situation est caractérisée par une faiblesse notoire, car les instances sont celles traditionnelles avec les autorités coutumières.

Tous les chefs de groupements sont des hommes, il en est de même des tous les membres des conseils ou Bakama. Tous les chefs des villages sont de sexe masculin. À Kikuku, une femme est chef de groupement Bishusha en remplacement de son mari décédé, une autre était chef de village, Madame Birundule, mais a été remplacée.

C'est au niveau des cellules, appelées 10 maisons que nous trouvons, des femmes mais à un degré très faible, Luofu (deux), Miriki (zéro), Buleusa (rare) Alimbongo (rare), Kaseghe(une), Kanyabayonga (capita, une sur douze, sous-village ou cellules, 20 sur 65), Kikuku (neuf femmes dans le service de l'administration sur environ 35 personnes).

S'agissant des services de sécurité, le rapport reste toujours très faible. A Kikuku, le responsable de la PNC nous donne le chiffre global de toute la chefferie : 245 policiers et seulement 4 femmes dont une à la Police Spéciale de Roulage (PSR) à Kibirizi et les trois autres au commissariat territorial. Le cas d'Alimbongo, comme l'indique le tableau 4 ci-:

**Tableau 4. Ciat/Kirumba et Kisthombiro**

Kirumba	Hommes	Femmes	Kitshombiro	Hommes	Femmes
Kirumba centre	3	0	Kasuo	6	0
Kaseghe	4	0	Kaeri	4	0
Kayna	3	0	Lubango	4	0
Miobwe	4	0	Bingi	3	0
			Alimbongo	4	0
Etat-major	8	0	Etat-major	8	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>0</b>

*Source : Bureau de la PNC à Alimbongo*

Dans la PSR, il y a trois femmes dont trois placées à Lubero centre et une à Kirumba. Trois sont décédées cette année, une était affectée à l'EPVS et l'autre à la Police Spéciale de criminalité et des drogues ; deux sont décédées à la suite d'une consommation excessive d'alcool. À Alimbongo, les autres services notent une absence totale des femmes ; FARDC (0 sur 4), ANR (0 sur 4), DSF (0 sur 2). L'article 2 de la loi organique de la PNC montre que celle-ci doit demeurer constamment à l'écoute de la population. C'est l'interprétation fondamentale de la police de proximité qui ressort de la Figure 3 en annexe représentant le système de fonctionnement de la police de proximité.

La carence des femmes dans ces services de l'Administration étatiques serait justifiée par différentes raisons évoquées par les responsables et les sujets en focus groups :

- Dans la PNC les femmes seraient plus affectées dans les services spéciaux, PSPEF, PCR, justice ;
- Les femmes auraient peur des patrouilles et les risques induits par ces activités ;
- Le niveau actuel requis pour le recrutement est le diplôme d'État ;
- Les femmes ne veulent pas prendre de risques,
- Les paiements dans les services de l'Etat sont presque inexistant

Lors des focus groups des femmes et des focus mixtes, elles ont estimé que les services de l'État ne paient pas. Les cas des nouvelles unités de 5 à 10 ans sont très fréquents et la femme ne saurait patienter, alors qu'elle a besoin d'un minimum d'entretien. Selon les hommes, « la femme est pour un intérêt immédiat » et selon les femmes comment travailler sans un minimum de moyens pour leur entretien. Pendant ce temps d'attente, elles ont montré aussi que les hommes sont adonnés aux pots de vins et aux tracasseries de toutes sortes. La femme ne saurait s'adonner à ce système de rançonnement de la population.

### **2.3.Femmes dans les négociations de paix et de sécurité**

#### ***1. Dans les négociations de paix***

Huit principales assises et négociations de sécurité et de paix ont marqué le parcours entre 2017 et 2022<sup>16</sup>.

Sensibilisation de Luhanga (29-02 décembre 2016), Dialogue intercommunautaire sur la gestion des terres coutumiers au Sud de Lubero (Kirumba 11-12 octobre 2017), Dialogue social sur les enjeux du pouvoir coutumier, la gestion de la terre et la cohabitation pacifique (Mutanda 30 à octobre 2017), Table ronde communautaire sur la paix et la cohabitation dans la chefferie de Bwito en territoire de Rutshuru (Rutshuru 15-17 août 2018), Forum interterritorial sur les mouvements de la population de Rutshuru et Sud Lubero (Kiwanja 15 juin 2019), Dialogue communautaire sur les conflits d'intérêts en groupement de Bukoma et ses environs (Bukoma / Kiwanja/Rutshuru 18-19 mars 2021), Dialogue de Binza (Nyamilima Groupement de Binza 7-8 octobre 2019) et Table ronde des chefs coutumiers, autorités

---

<sup>16</sup> Ces dialogues et tables rondes proviennent principalement des activités du CROGND, des OSC et du Baraza la Wazee, Salon des sages ou des anciens en province du Nord Kivu entretiens effectué du 5 au 7 décembre avec Oswald Kasimwandi Directeur exécutif du CRONGD, Placide Nzilamba de la Société civile, Stephan secrétaire du Baraza la Wazee et Faustin Mutsukunde et Amos Habamungu de AAP.

politiques et acteurs de la société civile sur la paix et la cohésion sociale dans le territoire de Rutshuru et Lubero (Rutshuru 1<sup>er</sup> au 5 février 2022)<sup>17</sup>.

Le tableau 5 présente principaux dialogues concernant les motifs, le rôle et participation de la femme et enfin, l’acte final.

**Tableau 5. Principaux dialogues et tables ronde de paix et cohabitation**

Date et lieu	Dialogue et Table Ronde	Motifs	Acte final	Participation	Rôles de la femme
29-02 décembre 2016	Sensibilisation de Luhanga	Tuerie de 29 personnes dont 15 femmes et 11 enfants avec 15 blessés	Résultat 2500 déplacés retournés dans Kyuto, Mbuavinywa, Busekera, Butalika, Kyeshero, ...	Regroupements dont la majeure partie était composée des femmes	Participation aux entretiens le long des axes routiers
Kirumba 11-12 octobre 2017	Dialogue intercommunautaire sur la gestion des terres coutumiers au Sud de Lubero	Opposition entre propriétaires terriens et vassaux	Acte d’engagement	60 dont 9 femmes soit 15%	Participant dans les carrefours et groupes de réflexion
Mutanda 30 octobre 2017	Dialogue social sur les enjeux du pouvoir coutumier, la gestion de la terre et la cohabitation pacifique	Conflit autour de la trilogie pouvoir, identité et terre <sup>18</sup>	Acte d’engagement	45 dont 10 femmes 22,22%	Participation à l’identification des acteurs au conflit, établissement des besoins de stabilisation et participation aux groupes de réflexion
Rutshuru août 2018	Table ronde communautaire sur la paix et la cohabitation dans la chefferie de Bwito en territoire de Rutshuru	Négociation sur des conflits complexes ; multidimensionnels, multiculturels, multi-acteurs	Evaluation des accords signés ; Création des Noyaux de Prévention et de Résolution des conflits « NPRC »	158 personnes dont 27 femmes soit 17,09%	Collecte des données, point focal adjoint membre du comité de suivi : 17 personnes dont 4 femmes
Kiwanja 15 juin 2019	Forum interterritorial sur les mouvements	Réglementation des mouvements des populations	Acte d’engagement	50 dont 3 femmes soit 6%	Participation dans l’analyse de

<sup>17</sup> Plusieurs autres dialogues ont eu lieu dans d’autres parties de la Province pour tenter de résoudre les conflits entre les communautés : le dialogue provincial de vérité de Goma et l’atelier d’analyse (du 18 au 19 juin 2021) suivi du dialogue de Bukumu sur la promotion de la solidarité et cohabitation pacifique des communautés dans la chefferie de Bukumu ( tenu à Munigi du 28 au 29 juillet 2021).

<sup>18</sup> Les Hunde minoritaires ont le pouvoir coutumier et sont propriétaires des terres, mais les Nande et les Hutu sont majoritaires exploitent les terres et ont le pouvoir économique, les hutu commencent à réclamer le pouvoir en terme de groupement ou localité à gérer.

	de la population de Rutshuru et Sud Lubero	incontrôlés considérés comme sources des conflits			la situation dans les commissions
<b>Bukoma / Kiwanja/Rutshuru</b> 8-19 mars 2021	Dialogue communautaire sur les conflits d'intérêts en groupement de Bukoma et ses environs	Rétrocession des hectares dans le PNVI et problème de partage des lopins des terres	Syndicat pour un accès équitable aux ressources	47 dont 9 femmes soit 19,15%	Travail dans les commissions
<b>Nyamilima Groupement de Binza</b> 7-8 octobre 2019	Dialogue de Binza	Intolérance ethnique entre les ethnies Nande, Hutu, Babingi et quelques Hunde	Bonnes intentions et surveillance mutuelle	Données du crongd	Données du crongd
<b>Rutshuru</b> 1 <sup>er</sup> au 5 février 2022	Table ronde des chefs coutumiers, autorités politiques et acteurs de la société civile sur la paix et la cohésion sociale dans le territoire de Rutshuru et Lubero	Analyse des dialogues précédents, questions émergentes et défis	Plan d'action	Cf. Monusco et CRONGD	Travail dans les commissions

*Source : CRONGD, AAP, BARZA décembre 2022*

Le tableau 5 présente les dialogues et les tables rondes effectuées et les éléments des conflits leviers. Les conflits leviers varient d'un dialogue à un autre, intolérance entre groupes, conflits d'intérêts, coutumiers, de terres et de pouvoir.

Dans le document de l'ONU FEMME<sup>19</sup> quatre niveaux de participation de la femme aux négociations de paix sont mentionnés : les femmes signataires, les femmes médiateurs en chefs, les femmes témoins et les femmes dans les groupes de négociation. En RDC et au Nord-Kivu, la situation se présente comme suit pour les deux cas enregistrés de négociation, Sun city et actes d'engagement de Goma.

<sup>19</sup> ONU FEMME, Participation des femmes aux négociations de paix présence et influence, Ed. Août 2010 et 2<sup>ème</sup> Ed. Août 2012, disponible sur [www.unwomen.org/files/default/files](http://www.unwomen.org/files/default/files). Consulté le 2 août 2022.

**Tableau 3. Participation des femmes au processus de négociation de paix 1992-2011 en %**

Pays	Femmes signataires	Femmes médiatrices en chef	Femmes témoins	Femmes dans les groupes de négociation
RDC Accords de Sun city	5	0	0	12
RCD – GOMA Actes d'engagement	5	20	0	-
Nord-Kivu	0	20	0	-
Sud-Kivu				

Source : Onu-Femme

Au niveau international, les femmes ne sont pas suffisamment représentées comme signataires, comme médiatrices ou témoins. Dans les assises de paix effectués dans la zone, la proportion de femmes est faible et le rôle limité à la participation aux carrefours et groupes de réflexion.

Au niveau local, le tableau 11 montre que les femmes dans les dialogues et forum de paix interviennent comme participantes et comme point focaux adjoints. Elles participent aux groupes de réflexion et carrefours lors des assises.

## 2. Femmes dans les institutions de paix

Nous avons considéré le cas de deux institutions : la Monusco et le CIRGL. La plus grande institution de paix au Nord-Kivu reste la Monusco. En son sein, les femmes représentent actuellement 26,08% du personnel civil national et international. L'une d'entre elles exerce en tant que Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies et trois siègent à côté de 14 homologues masculins au plus haut niveau de la direction de la mission<sup>20</sup>.

L'équipe dirigeante de la CIRGL compte en son sein trois femmes sur sept, Docteur Janvier Ndirahisha, directeur régional de la formation, Flaviana Charles, directeur chargé des questions genre, de la femme et des enfants et Madame Scholastica Mwau, auditeur régional.

Plusieurs initiatives des femmes existent dans la région comme COCAFEM-GL, Concertation de Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands-Lacs<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC MONUSCO, « Genre et participation », disponible sur <https://monusco.unmissions.org/genre-et-participation>, Consulté le 4 novembre 2022.

<sup>21</sup> Le témoignage de Mme Bernadette sur la paix constitue une orientation de la réflexion sur le genre la recherche femme et consolidation de la paix. Cf. Bernadette Muongo, « La paix que les femmes veulent à

Cette organisation possède, dans ses attributions, le volet du renforcement des mécanismes de consolidation de la paix et la sécurité à côté du volet promotion du genre. La Marche Mondiale des Femmes est intervenue dans les années écoulées pour mettre ensemble les femmes de pays des grands-lacs et dépasser leur clivage lors du passage du flambeau de paix entre la RDC et le Rwanda.

## **2.4. Rôles et participation des femmes au niveau local**

### **2.4.1. Dans les institutions administratives locales**

La structure administrative locale dispose d'un chef de groupement ou de chefferie, des conseillers, des notables, des responsables de localité, des chefs de village, des chefs d'avenues et des chefs de cellule.

Dans toutes ces instances, les femmes se situent au bas de l'échelle. Les instances locales étant à dominance traditionnelle et coutumière, aucune femme n'est chef de groupement, chef coutumier ou chef de localité ou Isemwami. Aucune n'est conseillère de chefs ou siège parmi les notables ou les Bakama. Elles interviennent, dans une moindre mesure, comme chef de cellule ou 10 maisons.

À Kanyabayonga où l'effectif le plus élevé a été enregistré, une seule femme est Capita sur environ douze hommes 8,33% et 20 sont responsables, de « dix maisons » sur environ 65 soit 30,77%. À Miriki, les cellules Mulema et Mwandabandu sont tenues par les femmes, respectivement, Madame Kabuo Espérance et Madame Nyadedunge.

Concernant le travail administratif, le poste qui leur est réservée dans les groupements et les chefferies reste celui de responsable du genre. Cela leur permet de siéger dans les comités de sécurité, particulièrement les comités de sécurité élargi. À ce niveau siègent les FARDC, la PNC, le Chef de Groupement, l'ANR, la Chargé Genre, les notables, les chefs de localité, la société civile et la jeunesse.

Le rôle de la femme dans cette instance est souvent limité à apporter les informations sur la sécurité. La Chargée responsable Genre de Kanyabayonga recueille les informations sur la sécurité auprès des associations. Où elle passe d'une association à une autre. Pour la majeure partie des membres réunis, le niveau d'influence sur les décisions prises est faible. Le conseil peut être entendu et influencer sur la décision prise.

### **2.4.2. Dans les services de sécurité**

La participation des femmes dans les services de sécurité au niveau des communautés locales est très faible. Elles sont très peu nombreuses dans les forces armées et occupent, dans la Police, une très faible proportion, les postes leurs confiés sont orientés dans les services spécialisés comme la PSR (Police Spéciale de Roulage) et la Police de

---

l'est de la RDC Témoignage d'une reine de la tribu Hunde du Nord-Kivu », *Cahiers d'éducation à la transformation sociale Pole Institute*, Goma, 2016.

la protection de la femme et des enfants EPVS, ou autres Polices spéciales. A Alimbongo, par exemple, que ce soient au sein des FARDC, de la PNC, de l'ANR ou de la DSF<sup>22</sup>, il n'y a aucune femme contre respectivement quatre dans tous ces services et deux dans la DSF. Les défis restent nombreux en contexte des pays en développement : manque de contrôle, pauvreté, corruption, législation nationale inexistante contre les violences sexistes et questions d'égalité entre sexes et de RSS.

#### **2.4.3. Dans les comités locaux de paix**

La Province du Nord-Kivu, Ministère Provincial du Plan a créé des structures locales de coordination des actions humanitaires et de développement. Elles constituent des cadres permanents de dialogue participatif entre les communautés, d'une part, au sujet de problèmes de développement local, de gestion des conflits et des crises humanitaires. Une des missions consiste à identifier les facteurs de risque et de fragilité de la paix et du renforcement de l'autorité de l'État.

Quatre niveaux d'organisation hiérarchique se suivent : le Noyau de Paix et de Développement (NPD au niveau de l'Avenue pour les villes et au niveau du village pour les Territoires), la Cellule de Paix et Développement (CePD fonctionnent au niveau du quartier pour les villes et au niveau du groupement pour les Territoires), le Comité Local de Paix et Développement (CLPD est sensé fonctionner au niveau de la commune, de la chefferie ou du secteur), au sommet de l'organisation se trouve le Conseil de Paix et de Développement CPD fonctionnel au niveau de la ville et du Territoire. La gestion des données atterrit à la Cellule Provinciale d'Appui à la Pacification CPAP dans son secrétariat technique)<sup>23</sup>.

Les mécanismes de résolution des conflits et de négociation de paix comprennent un arsenal des moyens : les médiations, les conciliations, les arbitrages, les projets intégrateurs, les compromis, ... Toutes ces techniques sont implémentées par les noyaux, les cellules, les comités, de paix : CLP, CPD, CLPD, CPDG, NPD, CLS, CLPC, CCRCC, ANAT, COT, NPRC, CICT, CDJP,

De l'étude sur le terrain, les cellules et noyaux opérationnels sont les CPDG, les NPRC (Noyau de Prévention et de Résolution des Conflits), la Barza, les CDJP (Comité Diocésain Justice et Paix), les COT (Comité d'Observation des Tensions chargé de l'observation de tensions et la gestion des stress), les Paillotte de Paix ou CPD (Comité de Paix et de Développement), le CPC et le Forum des Femmes dont l'existence a été signalé à Luofu.

---

<sup>22</sup> Ancien Demiap.

<sup>23</sup> CPAP, Affiche conforme à l'Arrêté N°002/CAB/MIN/MPPBCP/NK/2014 du 27 janvier 2014 structures locales de coordination des actions humanitaires, de développement et de gestion des conflits et des crises humanitaires dans les entités territoriales de la Province du Nord-Kivu.

Le comité le plus fonctionnel relevé est le CPDG et le NPRC, la représentativité des femmes est assez faible comme le montre le tableau 7.

**Tableau 7. Répartition des hommes et des femmes dans les NPRC**

Cadre	Présidence			Secrétaire Trésorier			Conseiller			Membre			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	TOT
Bwito	2	0	2	1	0	1	1	0	1	12	8	20	16	8	24
Kibirizi	1	1	2	1	1	2	2	1	3	8	14	22	13	17	30
Bambu	2	0	2	1	1	2	1	1	2	9	12	21	13	14	27
Nyanzale	1	0	1	1	1	2	1	0	1	11	15	26	14	16	30
Bishusha	3	0	3	1	1	2	1	0	2	12	11	26	17	12	29
Kanyabayonga	2	0	2	1	1	2	3	0	3	10	13	23	16	14	30

Il ressort de ce tableau, que le nombre des femmes reste plus faible que celui des hommes, sauf pour Kibirizi, Bambu et Bwito. Les postes de responsabilité montrent aussi une dominance masculine. Cette tendance s'observe aussi dans les CPDG.

**Tableau 4. Répartition des hommes et femmes dans les CPDG**

Groupement	CPDG	
	Masculin	Féminin
Itala	17	8
Kanyabayonga	35	31
Mutanda	8	9
Luenge	21	6
Ikobo	12	10
Tama	73	26
Utwe	15	12
Musindi	26	6
Total	207	108

Dans les CPDG, les hommes sont plus nombreux que les femmes 207 contre 108. 36% des membres des communautés dans les localités de l'étude estiment faible le niveau d'implication et rôles des femmes dans les instances de décision et 64% affirment que ce niveau est moyen comme on sait le lire dans le tableau 9 ci-dessous.



**Tableau 5. Niveau d'implication et rôles des femmes dans les instances de décision**

Niveau d'implication et rôles des femmes dans les instances de décision	Fréquence	Pourcentage
Faible	32	36
Moyen	58	64
Total	90	100

#### 2.4.4. Dans les Groupes armés

Dans la zone Lubero Sud, Rutshuru Nord et Walikale les femmes dans les groupes armés interviennent et œuvrent à cinq niveaux comme :

- PMF (personnel militaire féminin),
- Mariées et épouses des militaires ou combattants,
- Commerçantes effectuant des transactions avec les milieux des groupes armés
- Espionnes des groupes armés
- Professionnelles de sexe

Les femmes travaillent comme Personnels Militaires Féminins. Cette catégorie comprend des femmes et filles qui sont porteuses d'armes et font partie des groupes armés. Le nombre n'est pas grand selon les focus groupes mais, elles existent. Elles ne sont pas nécessairement dans le commandement. Elles travaillent dans la condition féminine. Une grande partie est là comme épouses des combattants et donc mariées aux combattants. Certaines y ont été amenées par force, d'autres par leurs simples volontés.

Une grande partie est composée de celles qui font le business avec les contrées occupées par les groupes armés. Elles facilitent les échanges commerciaux avec les groupes armés. Le commerce le plus florissant est celui de la vente des boissons alcoolisées, des cigarettes et autres stupéfiants dans des buvettes. Il s'organise aussi un système de monopole garanti par les groupes armés et qui parfois oppose les femmes entre les différents milieux<sup>24</sup>.

#### 2.5. Promotion des droits de la femme

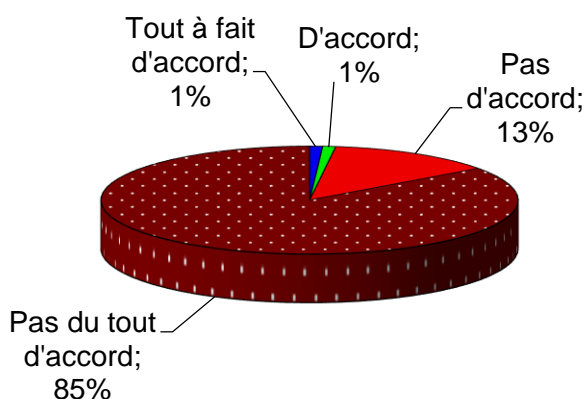
Ce point a tenu à mesurer le niveau de vulgarisation des principaux textes qui fondent la promotion des droits humains en général et des droits de la femme en particulier. Les aspects les plus concernés étaient la connaissance ou non par les participants sur les thématiques relatifs à la promotion des droits de la femme. Il s'agit de la résolution 1325, le genre transformatif et ses dimensions, l'autonomisation de la femme, la masculinité

<sup>24</sup> Ce cas a été cité et a été à la base de la tuerie des femmes entre Miriki et Walikale.

positive, l'autorisation maritale en cas de travail, les discriminations faites aux femmes et les SVBG.

### 2.5.1. *Résolution 1325*

**Figure 3.** Niveau d'information des femmes sur la résolution 1325

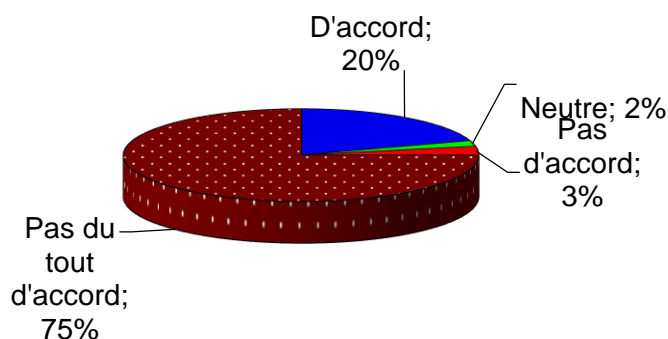


### 2.5.2. *Autorisation maritale*

La Loi du 15 juillet 2016 modifiant le code de la famille a supprimé l'autorisation maritale pour tout acte juridique de l'épouse et a instauré le principe de gestion conjointe du ménage par les époux. Concernant l'autorisation maritale en cas de travail, la Loi du 15 juillet 2016 portant statut des agents de la carrière des services publics de l'Etat<sup>25</sup> a supprimé l'autorisation maritale conditionnant le recrutement d'une femme mariée dans l'administration publique. Dans presque toute la zone d'étude, les hommes et les femmes ne sont pas informés sur l'évolution dans le texte de la loi.

<sup>25</sup> RDC, Loi n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de la carrière des services publics de l'Etat disponible sur <https://www.leganet/cd/legislation/JO/2016/JOS.03.08.2016>.

**Figure 4.** Proportion d'enquêtés en rapport avec la suppression de l'autorisation maritale en matière du travail



En considérant les neutres comme ceux qui ignorent, 80% d'enquêtés ne sont pas informés de la suppression de l'autorisation maritale en matière du travail.

Parmi les femmes enquêtées sur ce sujet, 67% d'elles ne sont pas informées sur cette suppression.

### 2.5.3. Genre

La conception du genre est rudimentaire et les formations y relatives n'ont atteint que quelques représentants, celui du genre (encore que la confusion s'installe entre genre et Parité) et celui de la société civile. Une seule femme a entendu parler du genre à Kikuku.

### 2.5.4. Autonomisation de la femme

Élargir les possibilités ouvertes aux femmes et aux filles ; favoriser leur participation à la vie économique, sociale et politique, améliorer leur accès à la protection sociale, à l'emploi et aux ressources naturelles constituent les mesures de l'autonomisation des filles et des femmes<sup>26</sup>. Sur le terrain, l'autonomisation de la femme est connue sous deux aspects les Activités génératrices des revenus (AGR) et les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVECs). Il s'observe un sentiment de conflit entre les droits des femmes et les valeurs traditionnelles. Une réorientation devra être envisagée entre égalité de sexe et autonomisation des femmes.

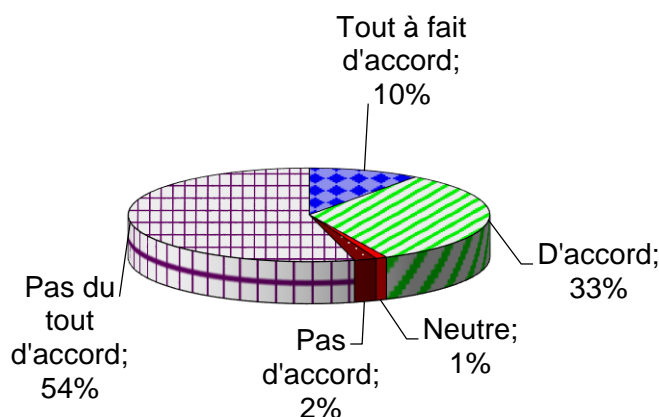
<sup>26</sup> Une exploitation attentive de la question est abordée dans le rapport sur le développement humain : PNUD, *Rapport sur le développement humain 2019 au d-delà des revenus, des moyens et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle*, PNUD, New York, 2019, pp.182-183.

### 2.5.5. Masculinité positive, discrimination à l'égard des femmes et travaux réservés aux femmes

Une seule personne était informée sur la masculinité positive respectivement à Luofu et à Kikuku et 3 avaient une information rudimentaire sur la masculinité positive à Alimbongo,

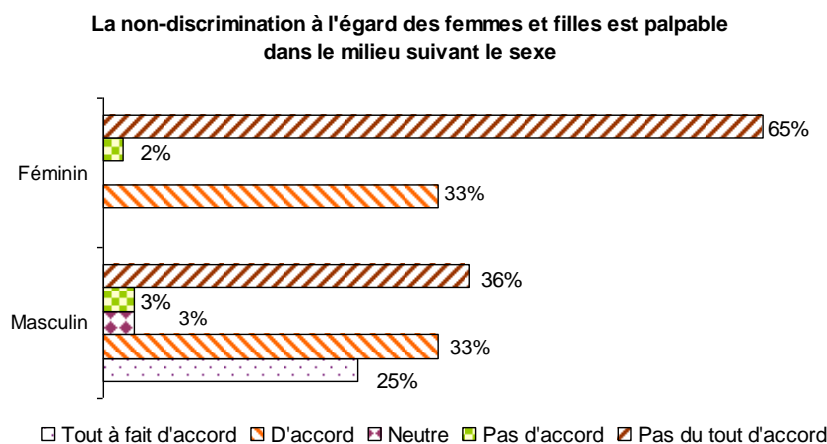
Pour la perception des membres des différentes communautés sur la discrimination et travaux réservés des femmes.

**Figure 5.** Perception sur la discrimination des femmes



Cinquante-six pourcents (56%) d'enquêtés sont, soit « pas du tout d'accord », soit « pas d'accord » pour la non-discrimination à l'égard des femmes et filles alors que 43% des personnes enquêtées sont soit d'accord avec cette affirmation, soit tout à fait d'accord, seulement 1% d'eux sont neutres. Désagrégé par rapport au sexe, la situation se présente comme suit :

**Figure 6.** Perception sur la non-discrimination des femmes par rapport au sexe



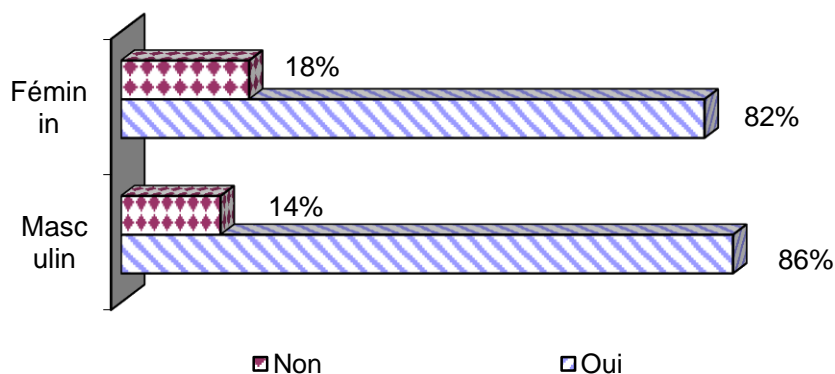
Soixante-sept pourcent (67%) des femmes enquêtées sont, soit « pas du tout d'accord », soit « pas d'accord » pour la non-discrimination à l'égard des femmes et filles contre 39% d'hommes enquêtés. La discrimination semble être basée sur une exclusion ontologique.<sup>27</sup> Les femmes seraient discriminées dès leur naissance et cette situation les poursuit dans divers domaines de la vie et plus encore dans les milieux ruraux.

**Tableau 6. Travaux réservés aux femmes**

Travaux réservés aux femmes ?	Fréquence	Pourcentage
Oui	75	83
Non	15	17
Total	90	100

Plus de huit enquêtés sur dix (83%) affirment qu'il y a, dans leur milieu, des travaux réservés aux femmes comme le montre le tableau 16. 86% d'hommes enquêtés l'ont affirmé et 82% de femmes l'ont dit également comme on sait le voir sur la figure 10 en annexe.

**Figure 7. Perception des membres des communautés pour les travaux réservés aux femmes suivant le sexe des enquêtés**



<sup>27</sup> Cette situation est aussi relevée dans les causes sexo-spécifiques : PNUD-RDC, *Collecte des données sur l'éradication de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités et des exclusions sociales rapport final*, Kinshasa, Janvier 2015.

Cette figure présente la perception des membres des communautés pour les travaux réservés aux femmes suivant le sexe des enquêtés

### **2.5.6. Violences sexuelles**

Même si les violences sexuelles ne paraissent pas à la surface, elles sont encore présentes dans toute la Zone. La question sur le harcèlement sexuel<sup>28</sup> au travail a été soulevée à Kikuku et les femmes ont souhaité discuter sur les attitudes à prendre face à des avances et des sollicitations des hommes.

De tous ces sept thèmes seuls 4 personnes étaient informées sur le genre (informés oui mais difficulté de compréhension de ses dimensions) dans le deuxième groupe composé des neuf hommes. Les violences sexuelles sont encore existantes même si toutes ne sont pas signalées par peur de stigmatisation et les discriminations.

### **2.5.7. Violences domestiques**

Les violences domestiques sont encore très fréquentes dans toute la Zone. Dans le cadre de la famille, les femmes subissent encore des violences de plusieurs formes. Le contexte et la situation juridique sur les violences domestiques sont présentés dans l'encadré 1 ci-après.

#### **Encadré 1. Violences domestiques**

Le cadre juridique actuel ne permet pas de prévenir ou de combattre les violences domestiques. En effet, ces violences ne sont pas toujours spécifiquement incriminées et tombent sous le coup des dispositions ordinaires du code pénal, étant assimilées soit à des coups et blessures, soit au viol.

Les violences domestiques ne sont pas visées non plus dans la Loi 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code Pénal Congolais et de la loi 06 /019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 Août 1959 portant Code de procédure pénale qui avaient renforcé la répression des violences sexuelles.

Une enquête du gouvernement de la RDC présente un tableau inquiétant, depuis l'âge de 15 ans, 52% des femmes ont subi des violences et le mari/partenaire est cité comme l'auteur de ces violences dans 67, 9% des cas 53% des femmes en union ou l'ayant été ont subi des actes de violence conjugale, physique et/ou sexuelle et 75% des femmes les trouvent justifiées.

**Source :** *Femmes, Paix et Sécurité en République Démocratique du Congo*, pp. 5-6.

<sup>28</sup> Le harcèlement sexuel dont se sont plaint les femmes de Kikuku concerne les dimensions du recrutement et les exigences sexuelles pour être retenues, d'autres pressions sexuelles au travail par les hommes et les chefs qui justifierait le refus de certains hommes à autoriser leurs femmes à travailler. Elles sont revenues sur la question de savoir comment les femmes devraient combattre dans le milieu professionnel toutes ces formes d'harcèlements sexuels pour encourager les autres à aller solliciter le travail.

Les droits de la femme devraient être renforcés à plusieurs niveaux. Toutefois dans le contexte des milieux ruraux, les hommes disent que même leurs droits ne sont pas garantis et respectés.

**2.5.8. Violences étatiques et travaux forcés : Perception**

Dans les différentes localités en étude, les violences étatiques existent et prennent la forme de tracasseries. Cependant, les populations subissent dans toutes ces zones une taxe pour accès au champ et cela par individu. Le montant est fixé à 1000 FC par mois pour chaque membre de la famille. Un système de jeton est instauré. Cette taxe est fixée dans les zones sous contrôle des groupes armés.

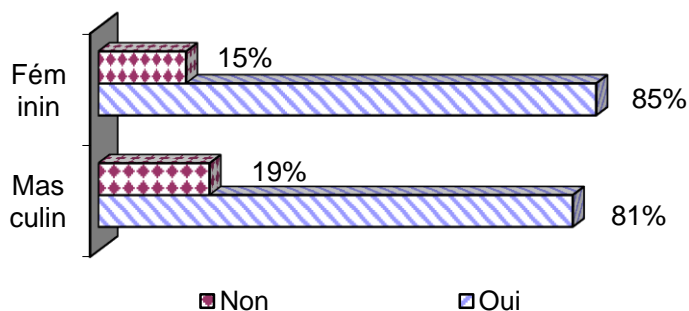
Les populations se retrouvent entre deux feux, les services de sécurités qui les accusent de soutenir les groupes armés et les groupes armés qui les empêchent d’accéder aux champs sans jetons ou preuve de paiement. En cas de non-respect les amendes des groupes armés atteignent 100.000 FC à 250.000 FC (entre 50 et 125dollars américains). Le non-paiement peut induire à des brimades. La Figure 7 présente la perception des membres de la communauté.

**Tableau 7. Perception des membres des communautés sur les violences étatiques**

Violences étatiques	Fréquence	Pourcentage
Oui	75	83
Non	15	17
Total	90	100

Plus de huit enquêtés sur dix (83%) affirment qu’il y a, dans leur milieu, des violences étatiques à l’égard des populations. 81% d’hommes enquêtés l’ont affirmé et 85% de femmes l’ont dit également comme on sait le voir sur la figure ci-dessous :

**Figure 8. Perception des membres des communautés pour les violences étatiques suivant le sexe des enquêtés**



Sur les Quatre-vingt-dix personnes enquêtées (90), vingt-six (26) affirment qu'il y a des travaux forcés dans leur milieu soit 30% d'enquêtés. Répartis selon le sexe, 22% chez les hommes et 33% de femmes l'ont affirmé.

Les travaux forcés du côté des services étatiques n'existent pas, mais du côté des groupes armés ces pratiques s'opèrent même si c'est à un degré faible. Du côté de Alimbongo, les services de sécurité sont accusés de ne pas retenir les bandits et voleurs en prison, ce qui place les habitants devant un sérieux risque de contre action négative de la part des bandits.



## **Conclusion**

La République Démocratique venait d'entamer le processus de stabilisation des zones sorties des guerres afin d'apporter des solutions concrètes et durables pour la transformation des conflits liés à la mobilisation identitaire et aux dilemmes sécuritaires. Des réformes de son système de sécurité (Police et Armée) ont été mises en place avec l'appui de ses partenaires. Plusieurs programmes ont été conçus pour renforcer les capacités militaires et policières et ainsi permettre au pays de devenir maître de son territoire.

Malgré les subsistances des poches de petits espaces non contrôlés, le train de la sécurité était sur les rails. La libre circulation des personnes d'un coin vers un autre du pays avait déjà fait des progrès sensibles. Dans les zones en études, le déplacement était devenu une réalité.

Les quatre cycles électoraux effectués dans le pays (2006, 2011, 2018, 2023) ont permis une participation politique aux populations à différents niveaux de prise de Décision surtout au sommet (Présidence, Gouvernement, Assemblée Nationale, Gouvernement Provincial, Assemblée Provincial et Sénat). Les rôles de la femme dans la prise de décision, la négociation de paix et la sécurité auraient pu être étendus.

Partis du constat de la faible implication des femmes dans les résolutions des conflits, pourtant concernées comme actrices et victimes. Les Nations Unies par la RCSNU1325 cherchent à accroître l'implication de la femme dans les processus de paix et leur participation. Les États du Monde s'attèlent à encourager les femmes à participer à la résolution des conflits, à la prise de décision, la négociation de paix et la sécurité.

Les femmes occuperaient une proportion de 65%. Mais, la participation de la femme est faible à tous les niveaux socio-économique, politico sécuritaire et psychoculturel. Maints facteurs, à contrario, pèsent sur l'élan de la pleine participation de la femme à la sécurité dans son milieu et au développement global de son entité.

Cette étude, menée dans une zone post conflit, a mis en évidence la place que les femmes occupent dans la sphère politique des entités locales, provinciales et nationales. Elle a, en outre, présenté les rôles que les femmes des milieux concernés jouent dans la prise de décision, les négociations de paix et la sécurité.

Ce relevé des rôles visait à préparer les stratégies et recommandations pour promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes, l'implication des femmes dans les processus de négociation de paix à la base et à la sécurisation de leurs milieux.

- Rôles dans la situation des conflits et sécurité

Dans les groupes armés, les femmes jouent principalement cinq rôles (personnel militaire féminin, épouse des militaires et des combattants ; commerçantes effectuant des transactions avec les milieux occupés par les groupes armés, espionnes des groupes armés et enfin professionnelles de sexe. Dans les conflits coutumiers, comme mère, première ou deuxième épouse, elle tiendrait un rôle central dans l'attisement des dissensions entre frères ennemis ou l'apaisement 'Mwanamuke njo anauwa na njo anaokowa<sup>29</sup>'.

Les conflits de terres, les conflits coutumiers, les conflits armés qui jalonnent toute la Zone déstabilisent de manière ostentatoire les femmes dans leurs activités agricoles ; l'accès au champ devient difficile, les tracasseries de groupes armés contrôlant les zones profondes où sont les champs, les risques de viols, les exigences de paiement des jetons mensuels de 1000 FC freinent l'activité agricole, économique et commerciale.

- Rôles dans la prise de décision

La place de la femme dans les institutions politique nationales, provinciales et locale reste très faible. Les traditions en vigueur dans les zones de Lubero, Rutshuru et Walikale n'ont pas encore ouvert l'accès aux femmes dans les institutions. Elles ne peuvent être chef de groupement, chef de localité, chef de village. Elles sont reléguées au rôle de chef de cellules (Nyumba kumi ou dix maisons) encore à ce niveau leur proportion est très faible.

L'instance de prise de décision générale est le conseil de sécurité de l'entité (groupement, localité ou secteur). Elles y sont conviées comme responsable genre, membres des OSC féminines, leur influence pour infléchir les décisions est tout aussi faible. Le rôle se limite souvent à la présentation de la situation de la femme en général et la présentation de l'information sur la sécurité dans l'entité.

- Rôles dans la négociation de paix

Appelées à jouer différents rôles : de signataires, de médiatrices en chef, de médiatrices ou de témoins ou encore participantes dans les groupes de négociation, elles y sont rares aux accords de paix dans la région. Dans les milieux ruraux, elles apparaissent dans les comités locaux de résolution des conflits.

Pour faire face au poids de leurs responsabilités à ce niveaux, les femmes devraient encore davantage être renforcées en capacités sur les principaux thèmes dans les accords ; femmes sécurité et développement ; femmes et justice, responsabilisation et réconciliation ; femmes/genre et partage du pouvoir ; femmes et représentation dans les institutions publiques ; Genre et non-discrimination, femmes et droits de l'homme, violences sexistes et autres violences contre les femmes, la résolution 1325 et

---

<sup>29</sup> C'est la femme qui tue, c'est la femme qui sauve 'cette expression est venue d'une femme de Miriki dans les entretiens autour des substances des conflits coutumiers.

l'implication de la femme ; femmes et question des quota et enfin femmes et accès aux ressources économiques et foncières.

- Promotion des droits humains (droit de la femme)

La promotion des droits humains dans les zones passe par l'intégration des droits et libertés dans l'éducation générales des hommes et des femmes. Les deux pensent que leurs droits ne sont pas respectés la crainte des hommes dans cet 'acharnement' à promouvoir les droits des femmes, alors qu'eux-mêmes voient leurs droits bafoués inquiètent les hommes.

L'observation sur le terrain dans les zones étudiées offrent une image de la femme qui ignoraient ces droits et qui n'est pas encore fortement informées sur les principaux thèmes relatifs aux droits lui garantis par les textes juridiques internationaux et nationaux.

La faiblesse dans la connaissance et perception sur les principaux thèmes est faible. Qu'il s'agisse de la résolution 1325, les textes sur la non-discrimination de la femme, l'autorisation maritale et sa suppression, le genre et la masculinité positive, le genre et cohésion sociale, le genre et l'émergence de la société, le Genre et les approches intégrées et systémique.

Concernant les violences sexuelles, les violences domestiques et les violences étatiques, elles existent. Toutefois, les violences domestiques (coup et blessures, humiliations, bagarres et autres) sont reléguées au second plan, ignorés ou négligés et semblent prédominant mais immergées dans la société, habituée à ne pas dénoncer ce genre de délits. Il en est de même des violences sexuelles qui sont encore nombreuses mais ne peuvent être portées à la connaissance de tous, par crainte des stigmatisations. Les femmes préfèrent ne pas en parler car cela leur apporterait plus de mal que de bien. Les violences étatiques sont faibles et prennent plus une forme de tracasserie. Elles subsistent dans les zones sous contrôle des groupes armés. C'est le cas de jetons pour l'accès au champ dont souffrent les habitants de toutes ces zones.

Pour faire face aux contraintes de la participation de la femme dans la prise de décision, la négociation de paix et la sécurité il est impérieux de se pencher sur l'organiser les états généraux sur les problématiques particulières de genre, participations de la femme dans la politique, la prise de décision, la sécurité et la paix. Il est préférable de Construire des feuilles de route ad hoc pour améliorer rapidement le score concernant le progrès des femmes dans les dialogues et négociations de paix, La maîtrise et la promotion des droits de la femme (résolution 1325 intégrée, autonomisation sans heurts, masculinité positive gagnant-gagnant, non-discrimination non inversée) avec annihilation des violences sexuelles, domestiques, étatiques et travaux forcés, ... il faut enfin envisager les mécanismes de promotion des droits de la femme dans un contexte où les droits de l'homme bafoués (hommes vulnérables, femmes vulnérables).

## Bibliographie

BUSCATTO M., *Sociologie du genre*, Ed. Coursus Armand Colin, Paris, 2014.

HEKS EPER RDC, *Liste pays de groupes discriminés*, version française, 2021

International Alert, Cathérine Odimba, Robain Namegabe P. et Baseke Nzabandora J, *La participation des femmes dans le processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo*, Ed. EASSI, Understanding Conflict, Building peace, Juillet 2012.

ISSSS, RDC, *Rapport annuel 2017*, Juillet 2018.

Kristin Valasek, *Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité*, Boîte à outils, Genève DCAF, OSCE/BIDDH, UN-INSTRAW, 2008.

Mahonny Liam, « Des stratégies non militaires pour la protection des civils en RDC », *Fieldview Solutions, advancing field protection and human rights*, mars 2013, p. 11-12.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC MONUSCO, « Genre et participation », disponible sur <https://monusco.unmissions.org/genre-et-participation>, Consulté le 4 novembre 2022.

MUONGO B., « La paix que les femmes veulent à l'est de la RDC Témoignage d'une reine de la tribu Hunde du Nord-Kivu », *Cahiers d'éducation à la transformation sociale Pole Institute*, Goma, 2016.

ONU FEMME, *Participation des femmes aux négociations de paix présence et influence*, Ed. Août 2010 et 2<sup>ème</sup> Ed. Août 2012, disponible sur [www.unwomen.org/files/default/files](http://www.unwomen.org/files/default/files). Consulté le 2 août 2022.

PNUD RDC, *Promotion de l'égalité de genre en RDC*, PNUD RDC, 2008.

PNUD, *Rapport sur le développement humain 2019 Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXI<sup>e</sup>* New York, 2019.

RDC et PNUD, *Collecte des données sur l'éradication de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités et des exclusions sociales Rapport Final*, Kinshasa, Janvier 2015.

RDC et PNUD, *Rapport national sur le développement humain 2014 (RNDH 2014) cohésion nationale pour l'émergence de la RDC*, PNUD/RDC, Kinshasa, 2015.

RDC et PNUD, *Rapport national sur le développement humain 2016 Croissance inclusive, développement durable et défi de la décentralisation en RDC*, PNUD-RD Congo, Aout 2017.

RDC Province du Nord-Kivu, Gouvernement provincial, *Plan de développement provincial PDP 2010-2014*, Goma, Décembre 2009.

RDC, Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCR, Presses de Miraki, Kinshasa, Juillet 2006.

RDC, Ministère de l'intérieur et sécurité Comité de suivi de la réforme, *La police de proximité en République Démocratique du Congo Guide pratique*, EUPOL RD Congo, 1<sup>ère</sup> édition, Kinshasa, 2010.

RDC, Province du Nord-Kivu, *Plan quinquennal de croissance et de l'emploi 2011-2015*, 2<sup>ème</sup> édition, Nord-Kivu, mars 2013.

ROVENTA-FRUMUSANI D., *Concepts fondamentaux pour les études de genre*, Ed. AUF/Archives contemporaines, Paris, 2009.

SSAPR et UKAID, Etat des lieux de l'intégration du genre au sein de la PNC, une exploration des processus d'intégration du genre en RDC, juin 2015 ? disponible sur [https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08974ed915decfd000256/SSAPR-gender\\_in\\_PNC-Fr.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a08974ed915decfd000256/SSAPR-gender_in_PNC-Fr.pdf).

TSHIBWABWA KUDISTHINI J., « Genre, démocratie sexuée et citoyenneté asymétrique en RDC » dans ROLLINDE (Sous Dir.), *Genre et Changement social en Afrique*, Ed. AUF/Archives contemporaines, Paris, 2010. Pp.67-87.

WILPF RDC, *Femmes, Paix et Sécurité en République Démocratique du Congo*, Rapport individuel soumis pour la 33<sup>ème</sup> Session du Groupe de Travail de l'examen périodique universel, Ligue Internationale des femmes pour la paix et la liberté, Octobre 2018, Disponible sur [www.wilpf.org/wp-content/uploads/2019](http://www.wilpf.org/wp-content/uploads/2019). Consulté le 2 novembre 2022.

